

Règlement Montagne

*Les sorties sont réservées exclusivement aux adhérents de CLL. La responsabilité de CLL et des animateurs est limitée aux activités prévues au programme.

*L'association Chablais Léman Loisirs (association loi 1901) n'est pas un prestataire de service en montagne. Les sorties organisées sont effectuées sous la responsabilité de chaque adhérent, considéré comme un membre actif de CLL et non comme un client. Les animateurs, tous bénévoles, ont pour rôle d'indiquer le chemin de la randonnée et de veiller à la cohésion et à la sécurité du groupe.

*Les adhérents doivent être en pleine possession de leurs moyens physiques et psychologiques et, en cas de survenue d'un problème médical, doivent s'assurer auprès de leur médecin qu'ils restent aptes à participer aux randonnées.

*Quel que soit le type de randonnée, l'association ne pourra être reconnue responsable pour les dommages subis par des participants qui, de leur propre chef, refusent de suivre le groupe alors qu'ils ne présentent aucun signe de fatigue ou d'incapacité physique.

*Les sorties peuvent être modifiées (à dénivelé sensiblement équivalent ou inférieur) ou annulées selon les conditions atmosphériques ou celles du terrain. La décision est prise par l'animateur responsable de la sortie avant le départ, ou en cours de sortie.

*Au départ de la sortie, l'animateur responsable peut refuser un randonneur s'il le juge utile pour la sécurité du dit randonneur ou celle du groupe. Pendant les sorties, toutes les décisions sont prises par les animateurs. Leurs consignes doivent être suivies. Nul ne doit dépasser l'animateur de tête.

*Le lundi après-midi, la "RANDO DOUCE" » est réservée aux personnes désirant marcher moins loin, moins vite et moins longtemps sur de petits parcours. Si le nombre de participants est trop important, les personnes capables de sortir avec d'autres groupes peuvent y être refusées.

*L'Hiver, les sorties se font à ski ou en raquettes. Chaque randonneur est équipé d'un DVA (détecteur de victime d'avalanche), dont il connaît le maniement, d'une pelle et d'une sonde. (Ceci s'applique au ski de rando, au ski nordique, aux raquettes, et à certaines sorties ski de piste). CLL organise chaque année une demi journée de formation au maniement du DVA, début janvier, pour tous les randonneurs. Si le risque d'avalanche est supérieur à 3, la sortie est annulée.

*Feuille de présence : Tous les randonneurs doivent s'inscrire auprès de l'animateur, au départ de la sortie.

*Les activités CLL débutent sur le parking du lieu de départ de la randonnée. Pour des raisons pratiques, les adhérents peuvent se regrouper et organiser eux-mêmes les déplacements à partir de Thonon.

*Les randonneurs doivent lire ou relire au début de chaque saison les indications figurant sur les programmes, et notamment les "Recommandations aux randonneurs" en dernière page du programme.

*Chaque randonneur ou skieur doit avoir sur lui:

- La carte d'adhérent CLL, avec, au dos, le n° de tél et le nom de la (ou des) personne(s) à prévenir en cas de problème.
- La licence FFRandonnée
- La carte Vitale

Si l'on passe la frontière :

- La carte d'identité

Il doit aussi avoir sur lui, le cas échéant, les médicaments inhérents à son état, et leur mode d'administration.